

**COMMUNE DE VENTEROL**

**Séance du 03 mars 2025**

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 25/02/2025
9	L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP
<b>Présents : 6</b>	<b>Présents :</b> Guy ALBRAND, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD
<b>Votants: 6</b>	
<b>Pour: 6</b>	<b>Représentés:</b> Bernard RENOY par Emmanuel GHIOTTI
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Jean-Claude GILLON, Alexandre BORRELLY
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Nathalie UBAUD

**Objet: Vote du compte financier unique 2024 - ea\_venterol - DE\_2025\_014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel délibérant sur le compte financier eau de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 806.32		18 522.39		21 328.71
Opérations de l'exercice	50 715.10	54 224.46	20 110.73	26 085.00	70 825.83	80 309.46
<b>TOTAUX</b>	<b>50 715.10</b>	<b>57 030.78</b>	<b>20 110.73</b>	<b>44 607.39</b>	<b>70 825.83</b>	<b>101 638.17</b>
Résultat de clôture		6 315.68		24 496.66		30 812.34
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		30 812.34
				Pour mémoire : virement à la s		28 322.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

<p>Contrôle de légalité                  Date de réception de l'AR: 06/03/2025                  004-210402343-20250303-DE_2025_014-DE</p>
---

	au compte 1068 (recette d'investissement)
6 315.68	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

le secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/03/2025 004-210402343-20250303-DE_2025_014-DE